



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 3 – Dialogue interactif sur le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement,
M. Surya Deva**

Intervention du Luxembourg

17 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport, qui est devant nous au moment même où se poursuivent à New York les négociations finales sur le Pacte pour l'Avenir et son annexe sur les générations futures.

Ma délégation partage votre analyse quant à l'importance que les Etats doivent accorder aux droits des enfants et à l'attention qui est à porter à ce que les politiques et les projets décidés, financés et réalisés aujourd'hui ne mettent en péril ni la pleine jouissance de tous les droits humains partout et par toutes les générations entières qui nous suivent, ni la biodiversité de notre planète. Dans ce contexte, nous saluons l'importance que le rapport attache à la participation effective des représentants les plus proches des générations futures par le moyen de processus participatifs adaptés aux enfants.

Monsieur Deva,

Certains Etats, dont le Luxembourg, ont mené ou mènent actuellement des exercices de réflexion prospective ou stratégique, en formulant différents scénarios pouvant informer l'orientation de leurs politiques socio-économiques. Quel rôle verriez-vous pour une implication des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains dans de tels exercices, afin d'assurer une meilleure prise en compte des droits des générations futures ?

Je vous remercie.

(213 mots – temps de parole 1m30s)